



SE LOGER et VIVRE à MARSEILLE (guide 2002-2003)

Bonjour,

*C'est avec beaucoup de plaisir que nous allons vous accueillir au Groupe ESCM-P.
Pour vous aider dans la recherche de votre petit nid à Marseille, nous vous offrons ce
guide.*

Margareth SECHI ET Françoise ANRIGO-MARTIN

Pour tous renseignements :

contactez Margareth SECHI (Maguy)

☎ : 04 91 82 78 20

Fax : 04 91 82 77 61

E-mail sechi@esc-marseille.fr

Françoise ANRIGO-MARTIN

☎ : 04 91 82 77 48

Fax : 04 91 82 77 61

E-mail anrigo@esc-marseille.fr

Ce petit guide est réalisé à partir du guide du logement édité par différents guides et vous est offert par le service d'Assistance aux Etudiants du Groupe ESCM-P.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Sommaire

1 - Venir à Marseille pour chercher son logement.

2 - Informations géographiques.

3 - Les pistes pour trouver son logement.

4 - Informations pratiques.

5 - Aides diverses pour votre installation.

6 - Adresses de différents organismes (CAF, EDF, etc..)

Page centrale :

- Mini-Plan (*pour vous situer par rapport à l'Ecole*).

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

1- VENIR A MARSEILLE POUR CHERCHER SON LOGEMENT.

Chercher un logement à Marseille signifie résider quelques jours à l'hôtel, en Résidences-Services, en chambres d'Hôtes, Auberge de Jeunesse, etc.

Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de différents établissements, pour votre hébergement temporaire :

FIMOTEL (métro Rond-Point du Prado) Bus 21

Boulevard Rabatau

43,5 Euros

13008 Marseille

-sur recommandation ESCMP-

☎ : 04 91 25 66 66

IBIS Prado (métro Périer)

Bus 21

Rue de cassis

Prix : 63 Euros la chambre simple/double

métro Castellane 13006 Marseille

☎ : 04 91 25 73 73

Les Citadines

Bus 21 ou métro Castellane

9, bd de Louvain

Tarif préférentiel pour l'ESCM-P

13008 Marseille (150 métro Perier)

Studio 48 euros par nuit

☎ : 04 96 20 65 00

Appart 3 à 4 personnes : 63 euros

08 25 07 70 87

Les Citadines

Bus 21 ou métro Castellane

Rue du Rouet

Tarif préférentiel pour l'ESCM-P

13006 Marseille (métro Castellane)

Studio 57 euros par nuit

☎ : 0 825 010 359

Appart 3 à 4 personnes : 78 euros

0 825 077 087

Resid-Hôtel

Bus 21

allée Turcat Méry

13008 Marseille

50,31 euros par nuit

☎ : 04 91 17 70 (50 métro Perier)

Hotel LUTIA

Bus 21

31, avenue du Prado

13006 Marseille (métro Castellane)

chambre : si 2 personnes : 35,85 euros par nuit

☎ 04 91 17 71 40

: si 1 personne : 32,00 euros par nuit

Chambres d'hôtes (Mazargues)

Bus 21

La Cigale et la Fourmi **Monsieur CHESNEAU**

19, rue Théophile Boudier

13009 Marseille

☎ : 04 91 40 05 12

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Auberge de Jeunesse de Bonneveine

Bus 44 ou 45

Avenue Joseph Vidal Impasse du docteur Bonfils

13008 Marseille

☎ : 04 91 73 21 81

2) INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES.

Quelques renseignements sur les quartiers et les résidences les plus proches de l'Ecole :

Les Quartiers :	Luminy	Bus 21
	Le Redon - Le Cabot - Sainte Marguerite	Bus 21 et 24
	Mazargues - Michelet - Sainte Anne	Bus 21
	Saint-Giniez - Rond-Point du Prado (métro)	Bus 21
	Perrier - Paradis - Castellane (métro)	Bus 21
	Préfecture - Vieux-Port (métro)	Bus 21
Les Résidences	La Rouvière	Bus 21 et 24
	Les Roches d'Or	Bus 21 et 24
	Les Airelles	Bus 21
	Michelet Delattre	Bus 21
	Michelet Saint-Jacques	Bus 21
	Valmante	Bus 21
	Valmon-Redon	Bus 21
	Valbois	Bus 21

Si vous possédez un véhicule

Bonneveine - Pointe-Rouge Vieille-Chapelle - La Madrague de Montredon - L'Escale Borély - Prado-Plage (*tous ces quartiers sont en bord de Mer*) et bien sur, Cassis, 20 minutes par la route de la Gineste.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

3) LES PISTES POUR TROUVER SON LOGEMENT .

Maintenant passons aux choses sérieuses à savoir, la recherche d'un appartement. Vous trouverez, ci-dessous, les conseils pour vous aider dans vos recherches :

➤ Liste d'agences immobilières pour tous ceux qui sont pressés et qui n'ont pas beaucoup de temps. Mais attention dans bien des cas la sélection est rigoureuse et le montant des frais d'agence (varie d'une agence à l'autre et) s'élève très souvent entre 80 et 100% d'un loyer mensuel hors charges.

➤ Adresses de Résidences Etudiantes, etc.....

1. **L' Ecole :**

☞ Le Service d'Assistance aux Logements et à la vie Etudiante met à votre disposition un listing avec les adresses des propriétaires et d'agences immobilières avec lesquelles nous travaillons depuis plusieurs années. Nous vous conseillons de nous contacter, par e-mail ou par téléphone, quelques jours avant votre arrivée, pour recevoir la liste par poste ou par e-mail, afin que vous puissiez prendre vos rendez-vous **de chez vous**. Toutes les propositions sélectionnées se situent, principalement, sur le trajet des **Bus 21-21S** qui desservent l'Ecole avec une durée maximum de trajet de 40 minutes (sauf les soirs de match bien sûr).

2. **Le Crous** : 2 possibilités

☞ Les chambres en Cité Universitaire
171, Avenue de Luminy
13009 Marseille
☎ : 04 91 41 17 17

Pour toutes les personnes qui ont laissé passer la date de clôture qui était fixée au 30 Avril 2002, ou qui ne peuvent bénéficier du statut social « CROUS », l'école possède un contingent de chambres réservées

- **30 chambres simples** : tarif **126,70 Euros/par mois** (tarif 2002-2003) a condition que la durée de location de la chambre soit pour l'année universitaire (**9 mois ferme**). Pour une durée inférieure le prix est de **177,40 Euros par mois** .
- **10 Studettes** : tarif **225,90/mois** (tarif 2002-2003) a condition que la durée de location de la chambre soit pour l'année universitaire (**9 mois ferme**). Pour une durée inférieure le prix est de **338,80 Euros/mois** .
-

Attention ! En cas de départ anticipé, le tarif sera obligatoirement ramené au tarif de 177,40 Euros par mois pour les chambres et 338,80 Euros pour les studettes sauf pour les étudiants qui partent en stage de fin d'études. Dans ce cas envoyer une lettre de préavis 1 mois avant le départ..

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Conditions pour la rentrée 2002-2003 :

- vous devrez verser le mois en cours ainsi qu'un mois de garantie. Pour les studettes le dépôt de garantie est de **338,80 Euros**.
- Il est obligatoire de fournir un acte de caution solidaire.

Les étudiants intéressés doivent faire la demande , auprès de Mme SECHI Margareth (cf coordonnées au début du guide).

La Cité Universitaire de Luminy est ouverte du 2 septembre 2002 au 30 juin 2003 :

- Du lundi au jeudi : 8 H 45 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30 (la caisse ferme à 16 heures)
- Le Vendredi : 8 H 45 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 10 (la caisse ferme à 15 H 45)

Le paiement des loyers doit se faire avant le 10 de chaque mois. Si vous rencontrez des difficultés, n'attendez pas ! parlez-en à l'administration du CROUS qui saura être à votre écoute.

Vous devez prendre obligatoirement une assurance habitation pour votre chambre ou studette.

A la sortie : vous devez impérativement faire un état des lieux en présence de la femme de ménage ses horaires sont de 8 H00 à 11 H 30 et de 12 H 00 à 15 H 30. Si vous disposez d'un frigo vous devez en rendre les clefs en même temps que les clefs de votre chambre ou studette.

👉 **Petites annonces du CROUS**

Les petites annonces à consulter sur place. (Le service logement du CROUS rue du 141^{ème} RIA, ☎ 04 91 62 83 60, vous propose à titre gracieux, des offres de locations proposées par des particuliers).

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

c) Les Résidences Etudiantes à Marseille :

(malheureusement, les arrondissements du secteur sud ne sont pas très fournis en résidences). Vous pouvez contacter :

Pour la rentrée 2002, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous aurons une résidence de 135 appartements (122 T1 + 13 T1bis) jouxtant l'Ecole.

Cette Résidence s'appelle « Les Collines de Luminy ». Le gestionnaire est : LES ESTUDINES. Une permanence, effectuée par Monsieur Nicolas DELEPINE, est située à l'entrée de l'école pour vous permettre de constituer les dossiers. Vous pourrez également les joindre par téléphone au : 04 91 82 80 71, et par e-mail : loc@estudines.fr

Tous ces studios sont livrés meublés (location de meubles incluse dans le montant du loyer) .

☞ **Habitat Pluriel** groupe UNICIL
17, rue sainte Barbe
13002 Marseille
☎ : 04 91 13 90 26

Propose de nombreux studios ou T1 meublés avec kitchenette dans des résidences réservées aux filles ou aux garçons, ouvrant droit aux APL (*aide personnalisée au logement*) .

☞ **Fac Habitat**
17, rue paradis
13001 Marseille
☎ : 04 91 33 71 49
e-mail : www.fac-habitat.com

Propose des T1 et T1bis vides ou meublées, dans le quartier du Vieux-Port au coût moyen de 299,56 Euros, et bénéficiant de l'allocation logement (ALS ou APL) en fonction du logement choisi).

☞ **Gestrim Phocéenne**
352, avenue du Prado
13008 Marseille
☎ : 04 96 20 30 20
e-mail : marlene.vincenti@gestrim.com

Propose de nombreux appartement situés dans le centre ville.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

☞ Logement Etudiant Méditerranéen (LEM)

4, place sébastopol
13004 Marseille
☎ : 04 95 08 01 20

Propose des appartements meublés, T1, T1bis et T2 résidence Benoit Malon et Garibaldi près du Vieux-Port .

☞ Provence Logis

48, rue raphaël
13008 Marseille
☎ : 04 91 29 03 50

Propose quelques Studios situés près du Rond-Point du Prado 13008.

Une solution en attendant de trouver votre logement :

☞ **Les Citadines** Prado (Métro Castellane, Prado)
rue du rouet (6°) et bd de Louvain (8°)
Réservations : ☎ : 0825 077 087
e-mail : mchanot@citadines.com

Propose 97 appartements du studio au T2 entièrement équipés prestations de luxe, tout compris, mais assez onéreux. (*Peut servir de logement en attendant de trouver un appartement moins cher, tarifs spéciaux étudiants*).

☞ **Resid'Hotel** Le grand Prado (métro Périer Bus 21)
15, allée Turcat Méry
13008 Marseille
☎ : 04 91 17 70 50
e-mail : residhotel@wanadoo.fr

Propose 132 studios et T2 meublés, climatisés, (*tarifs spéciaux étudiants*).

☞ **Hôtel MAEVA** (près de la plage du Prado David)
rue des mousse
13008 Marseille
☎ : 04 91 22 97 00
e-mail : prado@maeva.fr

Propose différents appartement également avec possibilité de louer au mois (tarif préférentiel).

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

d) Les agences immobilières :

Elles assurent une grande partie des locations estudiantines dans le secteur libre. Lors de la signature, vous aurez à verser :

- Les frais d'agence (environ un mois de loyer hors charges)
- Deux mois de caution et le premier mois en cours

Le total est assez important mais il y a moins de surprises qu'en direct avec un propriétaire. Les visites sont gratuites et ne vous engagent à rien.

Pièces à fournir lors de la signature du bail :

- Lettre de caution de vos parents
- Photocopies des derniers bulletins de salaires
- Avis d'imposition 2001
- Une quittance de loyer ou l'attestation de propriété
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Agences sympathiques avec le budget d'un étudiant :

BOURRISSON COGEST(M. PUJOL)	04 91 54 85 35
FONCIA IPR (Mme CHENE DURANTI)	04 91 15 15 15
SOGETRIM (M. CLOATRE)	04 91 71 52 40
Cabinet THINOT	04 91 54 37 53
Cabinet CARTIER	04 91 41 48 48
“ “	04 91 41 45 65
IMMOBILIERE de MAZARGUES	04 91 40 10 80
GUIS	04 96 11 22 88

Vous trouverez en page 11 une liste d'agences immobilières plus complète.

e) Quelques agences de particuliers à particuliers (*marchands de listes reconnus « agences immobilières »*)

GIT'IMMO ☎ : 04 91 57 15 15 (se présenter de la part de Mme SECHI)
CPL ☎ : 04 91 11 04 84

Ces agences vous proposeront contre une somme forfaitaire (*environ 1000F*), selon les accords négociés avec le Bureau des Elèves de l' Ecole et l'Antenne Vie de l' Etudiant, de vous communiquer les coordonnées de propriétaires. Il est important de savoir que ces agences ont un gros monopole en matière de locations entre particuliers sur Marseille).

Recommandations : Si votre budget ou votre temps vous obligent à avoir recours à une agence de particulier à particulier, exiger un contrat écrit détaillé et contrôler la mise à jour de cette liste ainsi que son homologation. évitez les franchises.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

f) Les journaux gratuits : le 13, Bonjour, Reflex, etc... distribués chez les commerçants, Les jeudis de l'immobilier (*supplément du quotidien la Provence*) chez les marchands de journaux tous les jeudis.

g) Internet : vous trouverez des annonces sur les sites suivants :

ImmoStreet.com
Toutela.com
Seloger.com
Fnaim.com
Foncia.fr

D'une façon générale, en tapant le mot « **location** » ou « **agences immobilières** » sous la rubrique « rechercher », les propositions locations immobilières sont pratiquement insérées sur chaque site.

h) Minitel :

3615 CIJPA (centre régional information jeunesse)
3617 SOS LOGIS
3617 iMODIRECT
3617 CHEZ-VOUS

Attention ! beaucoup de ces serveurs sont similaires et sont onéreux. A utiliser avec prudence.

l) Le bouche à oreille : n'hésitez pas à demander chez les gardiens d'immeubles, ils connaissent très souvent les disponibilités en logements dans leur résidence.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

LISTE DES AGENCES					
Nom de l'AGENCE	Téléphone	Fax	Adresse	C.P.	
AGENCE CADENELLE	04 91 71 74 74 06 62 77 91 24	04 91 22 86 61	122, Rue de commandant Rolland Bâtiment LUSS	1300 8	
AGENCE L'ETOILE <i>Melle Sylvie SASSU</i>	04 91 29 04 04 06 20 99 75 97	04 91 29 04 08	Rue Jean Mermoz	1300 6	
BOURRISON COGEST <i>M. PUJOL</i>	04 91 33 30 45	04 91 33 15 92	80, rue Grignan	1300 1	
CABINET CARTIER	04 91 41 45 65		La Rouvière -83,bd du Redon 13009	1300 9	
CABINET CARTIER	04 91 13 73 80	04 91 34 41 29	15, rue Beauvau	1300 1	
CABINET LIEUTAUD	04 91 15 30 30		35 , rue grignan	1300 1	
CABINET LIEUTAUD	04 91 16 75 55	04 91 71 49 02	418, avenue de Mazargues	1300 8	
CABINET PAUL GHEZ	04 91 76 64 18	04 91 77 22 10	62, rue Raphael Ponson	1300 8	
CABINET PAUL STEIN	04 96 20 72 07	04 91 25 75 57	29, Bd Vincent Delpuech	1300 6	
CAP SUD IMMOBILIER	04 91 40 43 33	04 91 40 18 10	69, rue Emile Zola	1300 9	
CASTELLA <i>M. DE CESARE</i>	04 91 23 00 80	04 91 71 83 06	111, rue jean Mermoz	1300 8	
CENTURY 21 Agence Di Caro	04 91 71 21 98	04 91 76 37 38	373, boulevard Michelet	1300 9	
CENTURY 21 Melle Muller	04 91 32 01 90	04 91 32 01 95	19, avenue de Mazargues	1300 8	
CENTURY 21 CGF IMMO	04 91 90 08 27	04 91 91 75 20	14, rue de la République	1300 1	
FONCIA SAGI	04 91 15 15 15	04 91 115 15 16	80, avenue du Prado	1300 6	
GUIS IMMOBILIER <i>M. GUIIS Renaud</i>	04 96 11 22 88	04 91 54 06 44	11, place du Général de Gaulle	1300 1	
I P R FONCIA	04 91 16 06 06	04 91 16 06 07	541, avenue du prado	1300 8	
IMMOBILIERE DE MAZARGUES	04 91 40 10 80	04 91 40 76 91	5, rue Emile Zola	1300 9	
IMREP	04 91 17 02 17	04 91 26 06 36	76, bd. de Sainte Marguerite	1300 9	
MICHEL DE CHABANNES	04 91 00 33 20		47, rue Edmond Rostand	1300 6	
PRADO IMMOBILIER	04 91 25 57 57	04 91 25 60 72	57, avenue du Prado	1300 8	
PROVENCE LOGIS	04 91 29 03 50/51 06 08 76 30 90		48, rue raphael - Résidence Michelet Prado	1300 8	
SIGA	04 96 12 12 60	04 96 12 12 69	7, rue d'Italie	1300 6	
SOGETRIM <i>Melle CHAIZE</i>	04 91 16 16 16	04 91 71 52 40	322, avenue du Prado le grand pavois	1300 8	
Sté IMMOBILIERE MARSEILLAISE	04 91 91 92 02	04 91 91 75 20	12, rue de la République	1300 2	
THINOT SIAB	04 91 15 58 14	04 91 15 58 17	18, rue d'armeny	1300 8	
UNICIL	04 91 13 91 13	04 91 13 91 64	2, place Prefecture	1300 6	

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

PERIER GIRAUD	04 91 13 42 41		273, rue Paradis	1300 6	
ROND-POINT IMMOBILIER	04 91 77 41 42	04 91 71 86 31	342, avenue du Prado	1300 8	
AIMH	04 91 16 51 41	04 91 16 51 42	26, avenue André Zenatti	1300 8	

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

4) INFORMATIONS PRATIQUES

Vous trouverez ci-après des informations pratiques : Comment déchiffrer une petite annonce, adresses des différentes administrations, CAF, EDF, PREFECTURE, etc..., les aides éventuelles auxquelles vous pouvez prétendre, ainsi que vos obligations et droits en tant que locataires.

Déchiffrez une petite annonce :

En tête d'annonce : on trouve parfois la mention « Part » : celle-ci figure toujours s'il s'agit réellement d'un particulier, dans le cas contraire il peut s'agir soit d'un marchand de listes soit d'une agence immobilière.

Vous trouverez ensuite le Type : qui représente le nombre de pièces de l'appartement.

- **T1 ou studio** : pour une pièce (la différence est que dans un T1 la cuisine est séparée). Comptez environ entre 335,39 Euros et 457,35 Euros, en fonction des prestations proposées. Le fait que l'appartement soit meublé ou non n'a pas une grande influence sur le prix.
- **T2** : pour un appartement composé d'une salle et d'une chambre (cuisine séparée). Comptez entre 381,12 Euros et 609,80 Euros
- **Ch.n.ind.** : Il s'agit d'une chambre chez l'habitant généralement meublée avec accès à une salle d'eau et aux sanitaires : Comptez entre 182,94 Euros et 274,41Euros.
- **Ch. indép.** Pièce rattachée à l'habitation principale du bailleur mais disposant d'une entrée indépendante, de compteurs individuelsou d'une chambre dite de service. Comptez également entre 182,94 Euros et 274,41Euros
- **T3-T4** . sont particulièrement intéressants lorsque les étudiants les prennent, à plusieurs, en colocation. Cela diminue le montant des frais. Comptez environ 228,67 Euros par étudiant.
- **Location vide ou meublée.** Ce qui implique un bail adapté.
Une location vide est réglementée par la loi afin de protéger le locataire qui peut résilier son contrat en donnant un préavis de 3 mois .
En revanche, la location meublée n'est régie que par les dispositions du Code Civil : En particulier, le locataire est engagé sur la durée totale du bail qu'il ne peut résilier qu'en respectant les clauses écrites du contrat qu'il a signé.
- **Le loyer et charges** : vérifiez la nature des charges comprises.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Etat des lieux :

Attention encore ! soyez très vigilants, pensez à noter toutes les remarques que vous pourriez faire sur les trous dans les murs, l'état de la moquette, des sanitaires etc... bien des agences ou des propriétaires le font très rapidement, et au moment de la restitution de la caution, vous avez des surprises. Ne signez qu'un document qui correspond à la réalité de cet état.

Caution ou dépôt de garantie: En général, représente 2 mois de loyer.

A votre sortie , le propriétaire a deux mois pour la restituer. En cas de litiges vous pouvez contacter l'Association de Défense Consommateurs Locataires et Usagers « dans le cas d'un logement vide seulement » au :

43, rue Senac
13001 Marseille
Tél. : 04 91 48 75 26

Signature du bail : Pensez à demander un exemplaire de votre contrat, vous en aurez besoin pour vos démarches avec la CAF.

Lors du dépôt de votre dossier, vous devrez fournir une photocopie de celui-ci ainsi que de votre première quittance de loyer.

Charges supplémentaires : Il faut savoir que dans la majorité des contrats, le chauffage n'est pas compris dans les charges, ainsi que votre consommation individuelle d'électricité et les taxes d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères. (*Attention aux convecteurs qui alourdissent terriblement votre facture. Même si nous chauffons moins que dans certaines régions il y a souvent des surprises*).

Installation : Vous aurez, au moment de votre installation, à faire face à d'autres dépenses :

➤ Installation du téléphone , ouverture des compteurs gaz, électricité.

Assurances :

➤ Attention à l'**Assurance Responsabilité Civile Locative** qui est **obligatoire** pour tous les types de location. « Pensez qu'après un incendie ou un dégât des eaux ayant pris naissance dans votre logement, les autres locataires vous réclameront très légitimement la réparation des dommages causés. Si vous n'êtes pas assuré, vous paierez toute votre vie pour ce sinistre ».

En effet, vous devez être assuré pour les préjudices personnels que vous pourriez subir, mais aussi pour les préjudices que vous pourriez causer au tiers. Sachez que votre propriétaire peut résilier le bail si vous ne lui présentez pas votre contrat d'assurance.

Les mutuelles étudiantes proposent des contrats étudiés pour le budget d'un étudiant (*entre 18,29 Euros et 76,22 Euros en fonction du logement assuré*). Des formulaires seront disponibles à l' Ecole.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Taxe d'habitation :

Obligations Fiscales relatives aux logements occupés par des étudiants

Les Etudiants sont hébergés dans **des locaux universitaires** gérés par l'Etat, le CROUS ou autre établissement public : **Exonération de la T.H** (art 1408 II 1 du CGI)

Autres locations vides ou meublées, y compris en HLM où le CROUS n'a eu qu'un rôle d'intermédiaire :

-L'étudiant n'occupe pas l'appartement au 1^{er} janvier de l'année :

 Pour cette année là il **n'est pas redevable de la T.H.**

-L'étudiant occupe l'appartement au 1^{er} janvier de l'année :

a) Exple : La valeur locative de votre studio a été estimée par le fisc à : 457,35 E
Abattement dérogatoire : 320,14 E
Base imposable : 137,20 E

 T.H. pour l'année : environ : 30% x 137,20 Euros = 41,16 E.

Si la Taxe Habitation trouvée n'excède pas 15,24 Euros, Elle n'est pas mise en recouvrement, donc pas due.

Comment connaître la valeur locative de votre appartement : Très simple :
Demander à celui qui vous a précédé, ou au propriétaire des lieux, l'information qui doit figurer sur la T.H. de l'année dernière.

22B : L'étudiant n'est pas rattaché au foyer fiscal de ses parents :

On considère alors qu'il est en résidence principale.

Bien entendu, la règle ci-dessus s'applique alors de plein droit, mais en plus il peut bénéficier de dégrèvements accordés aux personnes disposant de faibles revenus.

Supposons que l'étudiant déclare pour seuls revenus :

La pension alimentaire que ses parents sont autorisés à déduire de leur propre déclaration de revenus soit, en 2002, environ 3561,21 Euros.

Ses revenus personnels étant inférieurs à 3811,23 Euros annuels, sa T.H. sera plafonnée à 182,94 Euros

Toutefois, étant donné qu'il existe un dégrèvement total autorisé *de plein droit* pour des personnes, à très faibles revenus, *spécifiquement désignées par les textes (R.M.I. ...)*

Les personnes que les textes n'ont pas clairement identifiées (dont les étudiants) et qui estiment avoir des revenus au moins aussi faibles que celles ci-dessus mentionnées, peuvent produire une demande gracieuse d'exonération, en fonction de l'article 1417 du CGI, **auprès de la Commission Communale et du Centre des Impôts dont elles dépendent.**

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

5 - AIDES DIVERSES.

A Marseille, Il existe une association l' AMGAR (Association Marseillaise de Garantie d'Accès au logement), qui a pour vocation d'aider les étudiants dont les parents ne peuvent se porter caution solidaire.

Celle-ci peut vous aider à trouver un logement et se porter caution pour vous à condition de faire preuve d'un minimum de ressources (ou petit boulot).

Contact : **Mademoiselle MARCON**

3, rue Colbert

13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 41 60 .

POINT ACCUEIL ETUDIANTS .

Un point d'accueil étudiants se tiendra début septembre, immeuble Interface 63, la Canebière 13001 Marseille. Vous pourrez y rencontrer divers partenaires nécessaires à votre installation matérielle, (EDF, RTM, Mutuelles étudiantes etc.....)

ASSISTANTE SOCIALE DU CROUS.

Madame FRANCHESCHI, assistante Sociale du CROUS assure des permanences pour vous aider dans les différents problèmes (financiers ou autres) que vous pourriez rencontrer :

- tous les **mardis** au siège à Marseille : 42, rue du 141^{ème} RIA. Tél. : 04 91 62 83 80
- le **mercredi et vendredi matin** de 9h à 12h sans rendez-vous à Luminy.
- le **mercredi** de 13h à 15h30 sur rendez-vous à Luminy.

LA CAF.

L' ALS (*Allocation de Logement à caractère Social*).

Depuis 1991, cette allocation peut être attribuée à toute personne sur seules conditions de ressources. Le calcul de celle-ci ne dépend pas du revenu de vos parents mais est fonction de vos propres ressources (*même dans le cas où vous êtes rattachés à leur foyer fiscal*).

Votre demande d'aide au logement auprès de la CAF peut être se faire par Internet, vous pourrez également faire une simulation sur le montant de l'aide auquel vous avez droit. (*pour en savoir plus, www.caf.fr*).

Toutefois, vous pourrez retirer les dossiers « papiers » directement au Service Assistance de l' Ecole si vous ne disposez pas d'ordinateur. Madame SECHI continuera à gérer le dépôt et le suivi des dossiers pour tous les étudiants qui le souhaiteront. (*L'enregistrement des dossiers par le service évite bien des tracas avec cette gentille administration, par la suite.*)

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

Pièces à fournir avec votre dossier CAF :

- Déclaration de ressources 2001
- Une attestation de scolarité qui vous sera remise par le bureau des admissions Bureau N° 122 à la rentrée.
- Une photocopie de votre carte d'identité ou passeport
- Un relevé d'identité bancaire original (RIB) à votre nom
- Si votre propriétaire ne vous a pas complété l'attestation jointe au dossier : une photocopie de votre 1^{ère} quittance de loyer et une photocopie de votre contrat de location (bail) .
- Si vous étiez allocataire dans un autre département, demandez à votre ancienne caisse d'envoyer votre dossier sur la CAF Marseille (attention, c'est souvent très long).
- Si vous êtes boursier : Une photocopie de votre avis conditionnel de bourse, il faudra envoyer la photocopie de votre avis définitif lorsque vous l'aurez reçu.
- Si vous avez moins de 20 ans, une attestation de la CAF mentionnant que vos parents ne perçoivent pas ou plus d'allocations pour vous-mêmes.
- Pour les étudiants hors CEE : une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité

LE TITRE DE SEJOUR .

☞ **pour les étudiants n'appartenant pas à un pays de l'Espace Economique Européen).**

Les dossiers pour l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour sont à retirer à l'Antenne Vie de l'Etudiant du Groupe. Nous nous chargeons du contrôle et du dépôt de vos dossiers auprès de la Préfecture chaque semaine. Nous vous remettons une attestation de dépôt valable 80 jours. Ensuite vous recevrez une convocation par l'OMI pour aller passer une visite médicale sauf pays de la CEE) et enfin un courrier de la Préfecture pour venir retirer votre titre de séjour.

Pièces à fournir avec votre dossier PREFECTURE :

● Première demande,

- Photocopie de passeport en cours de validité (page concernant l'Etat Civil et nationalité, date et lieu de délivrance du passeport, validité du passeport, date d'entrée en France, visa long séjour « les étudiants Polonais ainsi que Suisses sont dispensés du visa long séjour »).
- 4 Photos d'identité format 3,5cm x 4,5cm en noir et blanc (pas de photocopie ni de tirage couleur numérique).
- Certificat de scolarité,
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous êtes hébergé : une lettre d'hébergement, photocopie de la CNI ou du titre de séjour de l'hebergeur.
- 1 justificatif de ressources d'environ 430 Euros par mois (attestation bancaire, relevé de compte etc...)
- Si vous êtes boursier : 1 attestation de bourse.

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

- Si vous êtes pris en charge financièrement par une tierce personne : attestation de prise en charge, photocopie de la CNI ou du titre de séjour de la personne vous prenant en charge, photocopie du dernier avis d'imposition, photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou des 6 derniers relevés de compte bancaires si le preneur en charge n'est pas salarié.
- Si vous êtes boursier d'un gouvernement étranger ou bénéficiaire d'un programme de l'Union Européenne : une attestation de bourse quel que soit le montant.

● Renouvellement,

☞ Vous devrez fournir en plus des documents réclamés pour une première demande les pièces suivantes :

- La photocopie du titre de séjour que vous souhaitez renouveler.
- Un justificatif de résultat pour l'année précédente (diplôme, relevé de note, etc...).

6 - ADRESSE DES DIFFERENTS ORGANISMES EN FONCTION DE L'ARRONDISSEMENT OU VOUS ALLEZ RESIDER :

☞ CAF des Bouche du Rhône

215, chemin de Gibbes
13348 Marseille Cedex 14
Tél. : 04 91 05 54 54 siège central

☞ EDF

Agence du 9^{ème} arrondissement

76, traverse de la Gaye **Quartier Sainte Marguerite**
13009 Marseille
Tél. : 0801 305 560

Agence du 8^{ème} arrondissement

12 bis, Boulevard Pèbre **Quartier Saint-Giniez**
13008 Marseille
Tél. : 0801 815 850

☞ TELEPHONE (France Télécom)

Agence du Prado

194, avenue de Mazargues
13008 Marseille
Tél. : 0800 131 014

Agence Corderie

112, bd de la Corderie
13007 Marseille
Tél. : 0800 811 014

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE

MUTUELLES ETUDIANTES

LMDE


13,allée Léon Gambetta
13001 MARSEILLE -
Tél. : 04 95 04 56 62

MEP

176, boulevard Baille
13005 Marseille –
Tél. : 04 91 78 62 60

PREFECTURE

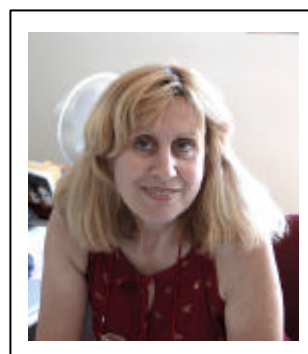
Service des Etrangers

66 A, rue saint Sébastien
13006 Marseille
 : 04 91 15 60 00

SE LOGER ET VIVRE à MARSEILLE



Margareth SECHI
Bureau 520



Françoise ANRIGO MARTIN
Bureau 520

ET

TOUTE L' EQUIPE DU GESCM-P

*vous donne rendez-vous
très bientôt
A MARSEILLE*

